

# VILLES NOUVELLES

Valeur : 1,70 F

Couleurs : bleu, brun, vert

50 timbres à la feuille



Dessiné par Marcel DEVIERS

Gravé en taille-douce  
par Claude DURRENS

Format horizontal 36 x 22  
(dentelé 13)

## VENTE

anticipée, le 18 octobre 1975 à ÉVRY (Essonne), CERGY (Val-d'Oise), L'ISLE-D'ABEAU (Isère) ;  
générale, le 20 octobre 1975.

En 1965, le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne introduisait pour la première fois en France, en liaison avec une volonté d'aménagement régional, l'idée de villes nouvelles.

Il s'agissait de prévoir l'accueil d'une fraction importante des quelque 3,5 millions d'habitants nouveaux prévus d'ici à la fin du siècle en contrôlant la croissance de l'agglomération parisienne où la vie devenait de plus en plus difficile.

Aussi le District de la région parisienne en posant avec le Schéma directeur le principe d'une urbanisation discontinue décide de canaliser les poussées d'urbanisation désordonnées dites « en tache d'huile » sur cinq villes nouvelles qui seront créées en contrepoids de Paris et constitueront de nouveaux pôles de développement mariant logements, emplois et équipements de toute nature : il s'agit d'Évry et Melun-Sénart de part et d'autre de l'autoroute du Sud, de Cergy-Pontoise à 25 km au nord-ouest de Paris, de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'ouest et Marne-la-Vallée à l'est.

Dans le même esprit et dans le même temps il était décidé que quatre villes nouvelles seraient développées en province : Le Vaudreuil à 25 km à l'est de Rouen, L'Isle-d'Abeau à 30 km à l'est de Lyon, Lille-Est-Villeneuve-d'Ascq et la ville nouvelle de L'Etang-de-Berre.

Dix ans après, au mois de mars dernier, le chef de l'État a marqué la volonté du Gouvernement de poursuivre le développement de ces villes en réunissant le Conseil des ministres à Evry où le cœur de ville offre déjà avec son « agora » une gamme complète d'équipements commerciaux, administratifs, artisanaux, culturels, sociaux et sportifs.

Les villes nouvelles veulent donner à leurs habitants le maximum d'agrément et de choix pour qu'il y fasse bon vivre. L'attention toute particulière donnée à la création d'un environnement diversifié, tant par le choix des sites, des loisirs, des types d'architecture, en témoigne. Il appartient maintenant aux habitants nouveaux de les faire vivre et de les animer, pour leur donner une âme.

